

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 522 promulguant le décret n° 51-594 du 24 mai 1951, fixant les modalités générales d'application de la loi n° 51- 586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale dans les Territoires relevant, du Ministère de la France d'Outre-Mer.

n° 522

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 mai 1951

Numéro JO  
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro  
1 juin 1951

### VISAS

Le. Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés de l'Assemblée Nationale dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, promulguée par l'arrêté n° 518 du. 25 mai 1951,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis le décret n° 51- 594 du 24 mai 1951 fixant les modalités générales d'application de la loi n° 51- 586 du 23 mai 1951, relative à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera en- enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation: Le Secrétaire Général  
p. i.: Signé: R.

**LEMOYNE**